

Projet de loi de finances 2026 : la Scam appelle les députés à sauvegarder les moyens de l'audiovisuel public en séance

La Scam et ses 57 000 auteurs et autrices déplorent l'indifférence dans laquelle la Commission des finances de l'Assemblée a repoussé les propositions d'amendement en faveur, *a minima*, d'une reconduction des crédits de l'audiovisuel public pour 2025 en 2026.

Après des années d'économies successives et inopinées imposées à l'audiovisuel public en général, et à France Télévisions en particulier, la Scam craint que les sociétés de l'audiovisuel public soient confrontées à une situation de défaut de trésorerie. Le rapport de la Cour des comptes du 23 septembre dernier avait pointé la responsabilité de l'État sur ce sujet, le projet de loi de finances, loin de corriger le tir, aggrave la situation.

De plus, cette nouvelle baisse de crédits fragilise dangereusement l'audiovisuel public et plus particulièrement sa mission d'information et de documentation. Elle va littéralement à contre-sens d'une politique qui devrait, au contraire, faire rempart aux tentatives d'ingérences étrangères et de déstabilisation qui menacent l'information en France. Des menaces avérées et inquiétantes qui ont sérieusement perturbé la vie démocratique de plusieurs pays européens. À précariser ainsi l'audiovisuel public, les Français et les Françaises risquent d'affronter les prochaines échéances, notamment électorales, avec un service public audiovisuel qui devrait pourtant disposer de moyens renforcés pour réaliser et diffuser une information de référence et un récit souverain de notre propre actualité.

Aussi, la Scam appelle les députés à préserver, *a minima*, les crédits de l'audiovisuel public exécutés en 2025 pour l'année 2026.